

ENTRE :

Le « **Client** », tel que désigné dans le formulaire de souscription,

ET

YOOZ, Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 100.000 euros, sise Parc d'Andron – Le Séquoia, 30470 Aimargues, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nîmes sous le numéro 808 386 148, joignable sur son site Internet <http://www.yooz.fr> et par téléphone au 017360YOOZ, ci-après dénommée « **Yooz** ».

Le Client et Yooz sont dénommés ensemble les « **Parties** ».

PREAMBULE

Yooz est un fournisseur de services applicatifs exécutés en ligne (dit fournisseur SaaS). A ce titre, il propose un service de dématérialisation des factures exécuté à distance via le réseau Internet.

Le cocontractant aux présentes, professionnel averti, après s'être dûment informé et avoir pris tous les renseignements qu'il estimait nécessaires pour s'assurer de la faisabilité de son projet, selon son appréciation réfléchie de sa problématique, désire bénéficier du service proposé par Yooz.

Aux fins de bonnes relations commerciales et dans un souci de collaboration efficace, les Parties conviennent de ce qui suit.

Article 1. Définitions

« **Administrateur** » désigne la personne physique désignée par le Client comme son représentant, chargée de l'administration du Service et pouvant opérer des modifications de son engagement au nom et pour le compte du Client.

« **Client Final** » désigne, uniquement dans le cadre d'une souscription à Yooz Expert Edition, les clients du Client.

« **Collaborateur** » désigne une personne physique nommée autorisée à utiliser Yooz Expert Edition. Cette personne physique sera identifiée par le Client dans les conditions prévues par Yooz. Le partage des identifiants d'un Collaborateur entre plusieurs personnes est expressément interdit. Le statut de Collaborateur peut être transféré d'une personne à une autre, à condition que la personne disposant initialement du statut de Collaborateur ne soit plus autorisée à y accéder.

« **Contrat** » désigne l'ensemble formé par tous les documents ayant une valeur contractuelle. Le Contrat est ainsi composé, par ordre de priorité décroissante, du formulaire de souscription, des Conditions Générales d'Utilisation, de l'Annexe Traitement des Données Client ainsi que du « Guide des Tarifs » (disponible à l'adresse http://www.yooz.fr/content/documents/Yooz_GuideDesTarifs.pdf), qui ont tous une valeur contractuelle. Toute acceptation du formulaire de souscription vaut acceptation de l'ensemble des documents composant le Contrat. Toute disposition présente dans les bons de commande est exclue du Contrat. Le Client reconnaît que l'acceptation du Contrat a pour conséquence d'écarter l'application de ses conditions générales d'achat.

« **Document(s)** » : Facture(s) traitée(s) par le Service, commande(s) générée(s) par l'Utilisateur avec le Service.

« **Données Client** » désigne l'ensemble des données communiquées par le Client et effectivement reçues par Yooz, objet de l'utilisation du Service, à l'exclusion des données d'identification du Client.

« **Logiciel** » désigne le ou les programmes informatiques, logiciels ou éléments de logiciels nécessaires au Service et/ou fournis par Yooz et avec lesquels le Client interagit directement ou indirectement par l'utilisation du Service.

« **Matériel Informatique** » désigne les ordinateurs, périphériques d'ordinateurs et composants d'ordinateurs distribués par Yooz.

« **Période de Maintenance** » désigne la période pendant laquelle Yooz modifie, corrige ou répare les Services, le Logiciel ou le Matériel informatique. Chaque période de maintenance ne peut se dérouler qu'entre 18h et 6h du matin du lundi au vendredi, le samedi ou le dimanche.

« **Personnel Autorisé** » désigne les employés, agents, représentants ou sous-traitants de Yooz dont l'accès aux données et informations du Client est strictement requis pour la bonne exécution du Contrat.

« **Service** » désigne l'ensemble comprenant Yooz Edition ainsi que les Services additionnels. Les « **Services additionnels** » sont définis à l'article 4.1.4.

« **Utilisateur(s) Final(ux)** » désigne le ou les préposés du Client ou du Client Final autorisés à utiliser le Service.

« **Yooz Edition** » désigne indifféremment Yooz Business Edition, Yooz Public Edition ou Yooz Expert Edition.

Article 2. Objet

Le Contrat a pour objet de définir les modalités de fourniture du Service proposé par Yooz au Client. Toute utilisation du Service est subordonnée au respect du Contrat par le Client.

Le Service nécessite l'accès par le Client à un réseau de télécommunications. Cet accès n'est pas compris dans le Service et devra être fourni par un tiers sous sa responsabilité et sous le choix du Client.

Article 3. Entrée en vigueur et durée du Contrat

3.1. Entrée en vigueur du Contrat

Le Contrat entre en vigueur à la date de signature par le Client du formulaire de souscription.

3.2. Durée du Contrat

Le Contrat est conclu pour une durée indéterminée et pour une période minimale d'engagement de douze (12) mois à compter du premier mois entier d'abonnement payant au Service.

Article 4. Service fourni par Yooz

4.1. Description des offres

4.1.1. Yooz Business Edition

« **Yooz Business Edition** » désigne la fourniture d'un service de traitement (import, indexation, recherche, consultation, validation, export) distant et électronique de Documents sous le contrôle du Client, par Yooz via le réseau Internet.

Le nombre suivant « Yooz Business Edition » (100, 500, 1000) désigne le volume total de Documents traitable mensuellement via Yooz Business Edition. Au-delà de ce volume, le traitement de chaque Document supplémentaire sera facturé selon le tarif en vigueur dans le Guide des Tarifs.

4.1.2. Yooz Expert Edition

« **Yooz Expert Edition** » désigne la fourniture d'un service de traitement (import, indexation, recherche, consultation, export) distant et électronique de Documents sous le contrôle du Client Final ou du Client, par Yooz via le réseau Internet.

Dans le cadre de Yooz Expert Edition, le droit d'utilisation est concédé en fonction du nombre de Collaborateur(s) indiqué au formulaire de souscription et/ou créé au sein du Service. Il est précisé que le nombre d'Utilisateurs finaux en numérisation ou en lecture seule (c'est-à-dire

n'effectuant que de la consultation sans aucune interaction avec Yooz Expert Edition) n'est pas limité.

Chaque Document traité via Yooz Expert Edition sera facturé selon le tarif en vigueur dans le Guide des Tarifs.

4.1.3. Yooz Public Edition

« **Yooz Public Edition** » désigne la fourniture d'un service de traitement (import, indexation, recherche, consultation, validation, export) distant et électronique des Documents sous la responsabilité du Client Final ou du Client par Yooz via le réseau Internet. Yooz Public Edition est réservé aux personnes morales de droit public.

Le nombre suivant « Yooz Public Edition » (100, 500, 1000) désigne le volume total de Documents traitable mensuellement via Yooz Public Edition. Au-delà de ce volume, le traitement de chaque Document supplémentaire sera facturé selon le tarif en vigueur dans le Guide des Tarifs.

4.1.4. Services additionnels

Les « **Services Additionnels** » désignent l'ensemble des options et services proposés aux clients de l'offre en supplément de Yooz Edition tels que définis dans le Guide des Tarifs.

Le nombre suivant certains Services Additionnels (100, 500, 1000) désigne la formule Yooz Edition souscrite par le Client.

Le Client peut à tout moment souscrire à des Services Additionnels. Ladite souscription implique l'acceptation par le Client de l'ensemble des conditions stipulées dans le Guide des Tarifs applicable.

4.1.5. Prestations

Différentes prestations sont proposées au Client et définies dans le Guide des Tarifs.

Certaines prestations peuvent éventuellement prendre la forme d'un déplacement dans les locaux du Client de personnel(s) spécialisé(s). Le personnel affecté à la réalisation des prestations reste en tout état de cause sous la seule autorité hiérarchique et disciplinaire de Yooz et ne sera en aucun cas intégré de fait dans l'organisation du Client.

Toute prestation commandée mais non réalisée sera intégralement facturée au Client douze (12) mois calendaires après la date de sa commande, à l'exception des cas où la non-réalisation de la prestation serait exclusivement imputable à Yooz.

4.1.6. Vente

Yooz propose à la vente du Matériel Informatique.

Les offres de Matériels Informatiques ne sont valables que dans la limite des stocks disponibles. En cas d'indisponibilité du Matériel Informatique commandé, la commande sera annulée automatiquement et le Client en sera informé par Yooz.

Les Matériels Informatiques, objets de la vente, resteront la propriété de Yooz jusqu'au complet paiement de leur prix par le Client.

Toute commande de Matériel Informatique livrée en dehors de France Métropolitaine pourra être soumise à des taxes éventuelles ainsi qu'à des droits de douanes qui restent à la charge du Client.

4.2. Protection des données à caractère personnel

Le Service traite les Données Client parmi lesquelles peuvent figurer des données à caractère personnel. En application de la législation française et européenne de protection des données à caractère personnel, le traitement automatisé de Documents effectué par l'Utilisateur au travers du Service doit respecter les règles applicables au Client en tant que Responsable de traitement et à Yooz en tant que Sous-traitant du Client.

Conformément à la loi, les modalités du traitement sont définies dans l'annexe Traitement des Données Client, qui est automatiquement applicable dès la signature du formulaire de souscription et dont la version en vigueur est consultable sur le site internet officiel Yooz.

4.3. Condition d'accès au Service

Le Service est exclusivement réservé aux personnes morales ou aux personnes physiques exerçant une profession libérale, pour les besoins de leur activité professionnelle habituelle.

Le Client s'engage à ne pas être un concurrent direct de Yooz et à ne pas développer de logiciels ou de services concurrents de Yooz, sauf consentement écrit et préalable donné par Yooz.

Le Client s'engage également à ne pas accéder au Service à des fins de surveillance de sa disponibilité, de ses performances ou de son fonctionnement, ou à toute autre fin d'évaluation comparative ou concurrentielle, sauf consentement écrit et préalable donné par Yooz.

En utilisant le Service, le Client accepte le traitement, le transfert et le stockage des informations par Yooz dans les conditions fixées par le Contrat.

4.4. Prérequis techniques d'accès au Service

L'accès au Service implique que le Client et les Données Client respectent les caractéristiques techniques listées sur le site internet de Yooz. A défaut, Yooz ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable des dysfonctionnements ou du non-fonctionnement du Service constaté.

Si le Document mis en ligne par un Utilisateur Final est un fichier image, le Service traite l'image pour reconnaître automatiquement les données textuelles lisibles.

Si le Document est un fichier texte, le Service extrait les données textuelles lisibles.

Si le Document est fichier hybride texte + image (exemple : UBL2, PDF), Yooz extrait les données textuelles lisibles et ignore la ou les images contenues dans le Document.

Article 5. Obligations de Yooz

5.1. Licence d'utilisation

Yooz concède au Client, pour la durée du Contrat, un droit d'utilisation limité, non transférable (sauf dans les conditions prévues au Contrat) et non exclusif lui permettant d'accéder via Internet et d'utiliser le Service et le Logiciel. Dans le cadre de Yooz Expert Edition, ce droit est également concédé au Client Final.

5.2. Service proposé

Yooz s'engage à mettre en œuvre tous les moyens qu'il est raisonnable d'attendre de lui pour fournir au Client le Service tel que défini au Contrat, sous réserve du respect par le Client de ses obligations contractuelles. Yooz ne peut garantir un niveau de qualité et/ou un Service pérenne et/ou exempt de tout vice, défaut ou interruption de fonctionnement.

5.3. Modification du Service

Yooz n'a aucune obligation d'améliorer le Service ou le Logiciel. Dans les cas où Yooz améliorerait ou modifierait le Service ou le Logiciel, le Client accepte par avance d'utiliser cette nouvelle version du Service ou du Logiciel.

5.4. Assistance en ligne

Yooz Edition inclut un service d'assistance en ligne ayant pour objet la résolution d'incidents affectant le Service. L'Administrateur et les

Utilisateurs finaux retrouveront au sein du Service tous les éléments leur permettant de mettre en œuvre ladite assistance.

L'assistance en ligne permet au Client d'une part, de déclarer à tout moment un incident via l'envoi d'un rapport d'incident depuis une page internet et d'autre part, de discuter en ligne (par écrit) avec un conseiller Yooz.

A l'exception des jours fériés, des jours de fermetures de Yooz et des cas de force majeure, le service d'assistance en ligne est disponible du lundi au vendredi de 9h à 17h. Yooz se réserve le droit de modifier ces horaires.

L'assistance en ligne ne couvre que les incidents directement imputables au Service. Les incidents affectant le Matériel informatique vendu par Yooz, l'environnement informatique du Client ou son réseau de télécommunications ne sont pas couverts par l'assistance en ligne.

Yooz s'engage à prendre en charge les rapports d'incidents sous huit (8) heures ouvrées.

Avant de soumettre une demande d'assistance en ligne à Yooz et sans se référer à ce dernier, le Client s'engage à mettre en œuvre par lui-même tous les moyens qu'il est raisonnable d'attendre de lui pour tenter de corriger les erreurs, bugs, dysfonctionnements ou défauts de connexion réseau, ainsi que de répondre, à ses propres frais, à toute question ou réclamation qui lui est adressée par les Utilisateurs finaux.

Yooz garantit que l'assistance en ligne sera fournie dans les règles de l'art, mais ne peut garantir que ladite assistance règlera la difficulté rencontrée ou que la difficulté ne se reproduira pas ou qu'aucune nouvelle difficulté ne sera générée par l'assistance en ligne. Dans le cas où l'assistance en ligne ne permettrait pas de résoudre la ou les difficultés rencontrées par le Client, il appartiendra à ce dernier de prouver que Yooz n'a pas respecté les règles de l'art en la matière.

Yooz se réserve le droit de ne pas donner suite à une demande d'assistance en ligne ne respectant pas les conditions stipulées par le présent article.

5.5. Niveau de Service

La disponibilité du Service est calculée sur une base mensuelle calendaire, hors Périodes de maintenance.

Yooz a pour objectif d'atteindre une disponibilité du Service 100% du temps.

Yooz garantit la disponibilité du Service 98% du temps.

S'il est établi que le Service n'a pas atteint ce niveau de disponibilité et que le Client en a été affecté, une compensation sous forme de remise lui sera attribuée de la façon suivante :

- Si le Service est disponible moins de 98% du temps, le Client bénéficiera d'une remise de cinq (5) % ;
- Si le Service est disponible moins de 97% du temps, le Client bénéficiera d'une remise de dix (10) % ;
- Si le Service est disponible moins de 96% du temps, le Client bénéficiera d'une remise de vingt (20) %.

La remise est calculée à partir du prix payé par le Client pour Yooz Edition (hors traitement de factures supplémentaires et/ou Services Additionnels) lors du mois affecté par la période d'indisponibilité et est imputée sur la facture du mois suivant. Si le mois affecté par la période d'indisponibilité est le dernier mois du Contrat, le Client bénéficiera d'un remboursement par chèque.

Les dispositions du présent article constituent l'intégralité des obligations de Yooz au titre de l'indisponibilité du Service.

5.6. Intégrité des Données Client

Yooz s'engage à prendre toutes les mesures conformes aux règles de l'art pour garantir l'intégrité des Données Client, en procédant notamment à des sauvegardes régulières de celles-ci.

Dans le cas où une partie significative des Données Client serait perdue et que cette perte serait intégralement imputable à Yooz, le Client bénéficiera d'une remise équivalente à 100% du prix payé par lui pour Yooz Edition (hors traitement de factures supplémentaires et/ou Services Additionnels) lors du mois de la perte la plus récente. La remise sera alors effectuée sur la facture du mois suivant. Si le mois affecté est le dernier mois du Contrat, le Client peut demander un remboursement par chèque.

Les dispositions du présent article constituent l'intégralité des obligations de Yooz au titre de l'intégrité des Données Client.

5.7. Sécurité informatique

Yooz met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque que présente le Service.

Yooz se réserve le droit d'interrompre le fonctionnement du Service ou interdire l'accès au Service ou aux Données Client lorsque la sécurité du Service est menacée (faible de sécurité détectée, intrusion, corruption des données, virus, malware). Yooz s'engage à rétablir dans les plus brefs délais l'accès au Service et/ou aux Données Client. Cette période d'interruption fait intégralement partie de la Période de maintenance.

5.8. Confidentialité

Yooz garantit que les Données Client seront traitées comme des informations confidentielles.

A cette fin, Yooz s'engage pour toute la durée du contrat et jusqu'à destruction des Données Client à la demande du Client à ne pas les divulguer, sauf au Personnel Autorisé.

Yooz sera responsable des actes et/ou omissions du Personnel Autorisé en cas de violation de cet article.

Yooz est délié de son obligation de confidentialité dans les cas où :

- la divulgation des Données Client serait exigée par la Loi, les règlements, une décision judiciaire ou administrative ou si cette divulgation était nécessaire pour mettre en œuvre ou prouver l'existence de droits en vertu du Contrat ;
- les Données Client concernées ont fait l'objet d'une mise à disposition au public assurée directement par le Client et sans restriction ;
- les Données Client sont déjà connues du public, ou sont tombées dans le domaine public en dehors de toute intervention de Yooz.

Article 6. Obligations du Client

6.1. Paiement du Service souscrit, des Services Additionnels, des prestations et du Matériel informatique

Le Client s'engage à payer à Yooz le Service souscrit, les Services Additionnels, les prestations et le Matériel informatique au(x) montant(s) fixé(s) dans le Guide des Tarifs dans les conditions prévues à l'article « Paiement du Service » du présent document.

6.2. Règles d'administration, de sécurité et de confidentialité

Le Client accepte de se conformer (et se porte fort d'assurer la conformité des Utilisateurs finaux) aux règles d'administration, de sécurité et de confidentialité suivantes :

- Il est interdit de se connecter au Service sous une fausse identité ou avec le compte d'un tiers ;

- Il est interdit de créer des comptes d'utilisateurs par des moyens automatisés, sous des prétextes fallacieux ou par des moyens frauduleux ;
- Il est interdit d'effectuer des modifications, des adaptations, des traductions ou de l'ingénierie inverse sur une partie quelconque du Service ou du Logiciel ;
- Il est interdit d'utiliser le Service afin d'opérer un partage illégal de fichiers ;
- Il est interdit de transmettre au Service tout contenu à caractère pornographique, incitant à la haine ou à la violence, ou qui présente des documents, des produits ou des services qui enfreignent le droit pénal, les autres lois en vigueur ou les droits de tiers, ou incitent à adopter un comportement qui irait à l'encontre du droit pénal, des autres lois en vigueur ou des droits des tiers ;
- Le Client est tenu de notifier Yooz sans délai de toute violation du système de sécurité du Service, y compris, sans s'y limiter, en cas d'utilisation non autorisée de son mot de passe ou compte ;
- Le Client doit, dans la mesure des lois applicables, prévenir Yooz s'il reçoit une citation à comparaître ou toute autre demande d'information juridique qui implique des informations provenant du Service ou de Yooz ;
- Le Client est seul responsable de la garde des codes d'accès qui lui sont remis et s'engage à ce qu'aucune personne non autorisée par Yooz n'ait accès au Service ;
- Le Client assume la responsabilité de la sécurité des postes individuels d'accès au Service ;
- Le Client s'engage à ne pas utiliser le Service à des fins illégales ;
- Le Client s'engage à ne pas participer à des activités susceptibles d'interférer avec le Service ou les serveurs ou réseaux connectés au Service, ou de les interrompre.

6.3. Administration du Service par le Client

Le Client est seul responsable de l'administration du Service au travers de son interface d'administration accessible en ligne (ajouts d'Utilisateurs Finaux, modification de paramètres du Service, etc.). En conséquence, le Client reconnaît et accepte que Yooz ne peut en aucun cas être tenu responsable d'une quelconque manière des actes ou omissions du Client relevant de l'administration du Service.

6.4. Légalité des données transmises à Yooz

Le Client est seul responsable de la collecte, de la transmission et de la mise à jour des Données Client.

Le Client garantit que les Données Client ne violent les droits d'aucun tiers, y compris les droits de propriété intellectuelle.

Plus généralement, le Client garantit que les Données Client ne violent aucune législation en vigueur.

Article 7. Propriété Intellectuelle

7.1. Propriété Intellectuelle de Yooz

Yooz est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'exécution du Service et à l'utilisation du Logiciel (et aux travaux dérivés ou modifications à partir de celui-ci), y compris, sans s'y limiter, l'ensemble des logiciels, technologies, informations, contenus, supports, directives et documentations, exception faite des Données Client.

Le Client n'est pas autorisé à retirer, masquer ou altérer d'une quelconque manière les signes distinctifs, droits d'auteurs ou marques de Yooz apposés ou fournis dans le cadre de l'exécution du Contrat.

Le Service, le Logiciel, ou une partie quelconque de ceux-ci, ne peuvent pas être utilisés, copiés, transférés ou modifiés, excepté dans les cas expressément autorisés par le Contrat.

7.2. Restrictions d'usage

Le Client s'engage à ne pas porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits détenus par Yooz et par conséquent s'interdit notamment de :

- Permettre l'utilisation du Service ou du Logiciel à un tiers (hors Client Final dans le cadre de Yooz Expert Edition) par quelque moyen que ce soit. Le Client s'interdit notamment de céder (sauf dans les conditions de l'article 11.3), prêter, louer, licencier ou sous-licencier et plus généralement exploiter commercialement le Service ou le Logiciel ;
- Procéder à toute reproduction, même partielle, du Logiciel ;
- Procéder à toute adaptation, traduction, transformation, fusion et plus généralement toute modification du Logiciel de quelque manière et pour quelque motif que ce soit, y compris pour procéder à la correction d'éventuelles erreurs du Logiciel, le Client acceptant expressément de réserver cette faculté à Yooz ;
- Créer un produit ou service concurrent au Service ou au Logiciel reprenant des idées, fonctions, ou graphismes similaires au Service ou au Logiciel ;
- Analyser le code source et le code objet du Logiciel, quels qu'en soient le motif et le moment.

7.3. Garantie contre la contrefaçon

Le Client garantit que les Données Client ne violent aucun droit de propriété intellectuelle ou industrielle ou d'autres droits de tiers et en conséquence garantit Yooz contre toute action, réclamation, revendication ou opposition de la part de tout tiers invoquant une telle violation sur tout ou partie des Données Client.

A ce titre, le Client s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais supportés par Yooz du fait de ladite demande ou procédure ainsi que tous dommages-intérêts et autres frais résultant d'une décision de justice, ou arbitrale ou indemnités qui seraient versées dans le cadre d'une transaction.

La présente garantie est consentie nonobstant la réparation pleine et entière du préjudice subi par Yooz.

Article 8. Paiement du Service

8.1. Tarifs

Les tarifs du Service et des produits sont ceux définis dans le Guide des Tarifs applicable au moment de la souscription du Service ou à l'achat des produits et/ou Services additionnels.

Tous les prix s'entendent hors taxes (H.T.), le taux de T.V.A. en vigueur lors de la facturation étant applicable pour obtenir le prix toutes taxes comprises (T.T.C.).

La modification de l'abonnement vers une formule Yooz Edition inférieure en volume n'est pas possible lors de la première année de souscription lorsque le Client a bénéficié d'un tarif préférentiel.

8.2. Modalités de facturation

La facturation du Service débute à l'entrée en vigueur du Contrat et se fait selon une périodicité soit mensuelle (prélèvement automatique obligatoire), soit trimestrielle, soit annuelle, (au choix par prélèvement automatique ou virement bancaire ou mandat administratif).

En cas de souscription de Service en cours de période, la facturation de la première période s'effectue selon la règle du *pro rata temporis*.

Le Client autorise expressément Yooz à lui délivrer les factures sous un format électronique et accessible en ligne après authentification.

La facture comprend les sommes à échoir au titre de Yooz Edition et des Services additionnels pour la période à venir, ainsi que les sommes dues au titre du traitement de Documents supplémentaires en dépassement des Services souscrits par le Client pour la période écoulée.

Les ventes de produits et les prestations sont facturées immédiatement.

8.3. Modalités de paiement

Les factures sont payables au plus tard quinze (15) jours suivant la date de facturation.

Yooz propose les modalités de paiement suivantes :

■ Prélèvement automatique (facturation mensuelle)

Yooz procède au prélèvement automatique du montant de la facture sur le compte du Client au plus tôt quatre (4) jours après la génération de la facture.

Le Client s'engage à informer son établissement bancaire dès le choix du paiement par prélèvement automatique de la mise en place d'un mandat SEPA d'autorisation de prélèvement automatique au bénéfice de Yooz, et à s'assurer de sa bonne acceptation par ledit établissement bancaire.

■ Mandat administratif (réservé aux administrations publiques)

Yooz mettra à disposition du Client l'ensemble des informations nécessaires pour l'émission d'un bon de commande. Une fois le bon de commande reçu par nos services, Yooz validera la commande le cas échéant et adressera la facture pour paiement à l'organisme payeur.

8.4. Contestation

Le Client dispose d'un délai de quinze (15) jours suivant la réception d'une facture pour en contester le montant.

8.5. Retard ou défaut de paiement du Client

Tout retard ou défaut de paiement donnera lieu à l'envoi au Client d'un courrier électronique de rappel lui notifiant un délai de trente (30) jours après lequel, à défaut de régularisation, l'accès au Service sera suspendu, puis résilié à ses torts exclusifs passé un délai de quatre-vingt-dix (90) jours.

En application de l'article L.441-6 du Code de commerce, en sus de l'indemnité légale forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans le cas où les sommes dues sont payés après cette date. Le taux d'intérêt de ces pénalités est celui appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix (10) points de retard. Yooz se réserve la possibilité de rajouter à ces pénalités tous les frais liés au retard et qui auront été supportés par elle.

Article 9. Responsabilité

9.1. Responsabilité du Client

Le Client est seul responsable de l'adéquation du Service et des produits à ses besoins et exigences (il appartiendra en tout état de cause au Client de prouver que Yooz ne lui a pas fourni tous les éléments d'informations nécessaires à l'appréciation de cette adéquation).

Le Client est seul responsable des Données Client, la responsabilité de Yooz ne pouvant être recherchée à ce titre en aucun cas.

Le Client ne saurait être tenu pour responsable de tout dommage due à la survenance d'un cas de force majeure.

9.2. Responsabilité de Yooz

Yooz assure une obligation de moyens dans l'exécution du Contrat. En conséquence, Yooz ne pourra être tenu pour responsable des vices de fonctions du Service et du Logiciel du seul fait de leur existence.

Yooz est responsable, dans les conditions du présent article, de tout dommage matériel prouvé par le Client, directement consécutif et exclusivement imputable au Service fourni par Yooz. Cette responsabilité pourra être mise en œuvre par le Client s'il établit d'une part, le lien de causalité ainsi défini et d'autre part, un manquement grave de Yooz à ses obligations contractuelles.

9.3. Limitation de responsabilité

La responsabilité de Yooz est en tout état de cause et toutes causes confondues plafonnée au montant net reçu et conservé par Yooz en vertu du Contrat durant les six (6) mois immédiatement antérieurs au premier manquement grave allégué contre elle.

9.4. Exclusion de responsabilité

Yooz ne répond d'aucun des dommages indirects pouvant résulter de l'utilisation du Service tels que préjudice financier ou commercial, perte de clientèle ou d'épargne, trouble commercial quelconque, perte d'exploitation au sens comptable, perte de productivité, augmentation des coûts et autres frais généraux, perte de bénéfices, perte de contrats, perte d'image de marque, report ou perturbation de l'activité de l'entreprise.

De même, Yooz ne pourra être tenu pour responsable de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du Contrat qui seraient partiellement ou entièrement dus au fait du Client ou à un cas de force majeure, grève totale ou partielle, interne ou externe à Yooz, arrêt de fourniture d'énergie, blocage ou mauvais fonctionnement des réseaux de télécommunications, intrusion ou piratage informatique, virus informatique, intervention des autorités civiles ou militaires, catastrophes naturelles, incendies, dégâts des eaux, acte de terrorisme, alertes sanitaires et tout autre cas empêchant l'exécution normale du Contrat.

Yooz ne sera pas responsable d'un quelconque dommage ayant son origine dans l'utilisation des Services en conjonction avec un logiciel ou matériel utilisé par le Client, ou d'un quelconque problème technique sur son système d'information.

9.5. Exclusion des tiers

Yooz ne prend d'engagement que vis-à-vis du Client et de lui seul. Yooz ne prend aucun engagement vis-à-vis des tiers et particulièrement vis-à-vis des clients, partenaires et sociétés économiquement ou juridiquement liés au Client (ci-après collectivement « **Tiers** » au Contrat).

La mise à disposition à un Tiers ou l'utilisation directe ou indirecte par un Tiers du Service s'effectuera sous la seule responsabilité du Client qui indemniserà Yooz en cas de non-respect des conditions d'utilisation et en cas de réclamation de ces tiers à l'encontre de Yooz pour tout dommage par eux subi.

9.6. Obligation de minimiser les dommages

Chacune des Parties devra faire tout son possible pour minimiser les dommages qu'elle pourrait subir en application des présentes.

9.7. Répartition des risques

Les présentes dispositions établissent une répartition des risques entre le Client et Yooz. Le prix défini par les Parties reflète cette répartition ainsi que la limitation de responsabilité décrite ci-avant.

9.8. Survivance du présent article

Il est expressément convenu entre les Parties qu'en cas de résolution du contrat pour quelque cause que ce soit, le présent article survivra.

Article 10. Résiliation**10.1. Résiliation sans faute**

Chacune des Parties peut résilier le Contrat à tout moment par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en respectant un préavis de trois (3) mois.

Si le Client résilie le Contrat pendant sa période d'engagement, il devra s'acquitter de l'ensemble des sommes restant dues jusqu'au terme de la période d'engagement (mensualités non échues). Ces sommes seront immédiatement exigibles.

10.2. Résiliation pour manquement

Chacune des Parties pourra résilier le Contrat immédiatement et de plein droit après notification écrite en cas de manquement au Contrat par l'autre Partie et ce sans préjudice de ses autres droits et moyens de recours, à moins qu'il n'en soit disposé autrement ailleurs.

Si le Contrat est résilié pendant la période initiale d'engagement de douze (12) mois aux torts du Client, celui-ci devra s'acquitter de l'ensemble des sommes restant dues jusqu'au terme de la période d'engagement (mensualités non échues). Ces sommes seront immédiatement exigibles.

10.3. Restitution des données au Client

A la condition que le Client soit à jour dans ses paiements, Yooz pourra, sur demande du Client, lui restituer, par l'envoi dans un délai de trente (30) jours d'un ou plusieurs médias physiques ou lui fournir un lien de téléchargement contenant l'ensemble des Données Client sous une forme intelligible, pour un montant fixé dans le Guide des Tarifs.

Après restitution ou deux (2) mois après le terme du contrat, Yooz s'engage à détruire l'ensemble des Données Client dans un délai maximum de trente (30) jours.

10.4. Fermeture du compte

Dans tous les cas, le Client s'engage à verser à Yooz le montant dû pour le Service et ses options *pro rata temporis* à la date de résiliation effective du Contrat.

Article 11. Généralités**11.1. Convention de preuve**

Les Parties conviennent que les enregistrements effectués par les équipements de Yooz ainsi que les échanges électroniques entre les Parties vaudront preuve entre les Parties au sens de l'article 1368 du Code Civil.

A cette fin, il est expressément convenu que toutes les informations techniques concernant le Client, ainsi que les échanges électroniques de quelque nature que ce soit avec ce dernier (notamment par courrier électronique, message interne aux Services, etc.) pourront être conservés et archivés par Yooz à des fins probatoires.

11.2. Publicité

Le Client autorise Yooz à utiliser sa dénomination sociale et son logo uniquement à titre de référence commerciale pour assurer la promotion interne ou externe de Yooz et du Service, notamment au travers d'actions de communication communes, de témoignages clients ou par voie de communiqués de presse.

11.3. Cession

Le Client ne peut pas céder ni transférer d'aucune manière ses droits ou

obligations dans le cadre du Contrat sans avoir obtenu au préalable l'accord exprès et écrit de Yooz.

11.4. Modification du Contrat

Yooz se réserve le droit d'opérer des modifications mineures (nouvelles fonctionnalités ou mise en conformité à la Loi) au Contrat à tout moment à la condition qu'elles n'impactent pas les obligations essentielles des Parties (fourniture conforme du Service par Yooz, paiement du prix convenu pour le Service par le Client), la nouvelle version de celui-ci devenant effective trente (30) jours après sa communication au Client par tous moyens et notamment par publication sur son site internet.

Yooz se réserve également le droit d'opérer des modifications substantielles du Contrat si les évolutions technologiques ou des contraintes financières l'exigent, la nouvelle version de celui-ci devenant effective quatre-vingt-dix (90) jours après sa communication au Client par tous moyens et notamment par communication sur le compte d'administration du Client.

Si le Client refuse les modifications substantielles apportées au Contrat, il doit notifier ce refus à Yooz par écrit dans un délai de soixante (60) jours à compter de la communication de la nouvelle version du Contrat. Ce refus ne peut pas concerner une modification substantielle du Contrat imposée par une évolution légale ou réglementaire ou par des impératifs liés à la sécurité du Service.

Dans ce cas, Yooz pourra à sa convenance, soit ne pas modifier le Contrat, auquel cas la version antérieure continuera de s'appliquer mais les conséquences de ce refus seront assumées par le Client, soit accepter la résiliation du contrat dans les conditions prévues à l'article 10.1 « Résiliation sans faute », y compris pendant la période initiale d'engagement sans avoir à payer les mois restants de la période d'engagement à l'exception du mois courant.

11.5. Validité partielle

Si l'une des clauses du Contrat est nulle au regard d'une loi ou de toute autre règle de droit en vigueur, elle sera réputée non écrite, sans que cela entraîne pour autant la nullité du contrat dans son ensemble, les autres stipulations conservant toute leur force et leur portée.

11.6. Loi applicable et juridictions

Le Contrat est soumis à la loi française.

Les Parties déclarent leur intention de rechercher une solution amiable à tout litige relatif à la formation, l'application ou l'interprétation du Contrat dans les trois (3) mois de sa survenance.

Tout litige non résolu de façon amiable dans ce délai sera de la compétence exclusive des juridictions du ressort de la Cour d'appel de Nîmes. La présente clause sera applicable, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeur.